Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260602-D02062026119DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux juin deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 27 mai 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PÉTIGNY Patrick, PICOT Sonia, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle (procuration à Madame de la VERGNE Aude), Madame COLOMBEAU Estelle (procuration à Madame BODIN Lucie), Monsieur DESBLÉS Hubert (procuration à Monsieur RÉGNIER Teddy), Monsieur DROUILLÉ Jérémie (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame GUÉRIN Florence (procuration à Madame STÉPHAN Aurore), Monsieur PERCHAIS Éric (procuration à Monsieur CHARPENTIER Olivier).

SECRÉTAIRE : Monsieur DAVID Bertrand.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **29**
. absent(s) et non représenté(s) : **0**

OBJET : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – VITRÉ COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260602-D020620261 19DE-DE

Délibération N°2026/119 du Conseil Municipal du 2 juin 2026
Publiée le 3 juin 2026

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) VITRÉ COMMUNAUTÉ

Désignation de représentants

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI) qui dispose en son IV qu'il « *est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. » ;*

VU la délibération du Conseil Communautaire du *23 avril 2026* fixant la composition de la CLECT à un membre par commune (*plus un suppléant*) ;

CONSIDÉRANT que la CLECT (*Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées*) est chargée de procéder à l'évaluation financière des compétences transférées par les communes membres à Vitré Communauté, selon les modalités de droit commun ou dérogatoires fixées à l'article 1609 nonies C – IV du CGI ;

CONSIDÉRANT que la CLECT est également sollicitée au titre des conventions de services communs pour :

- donner un avis sur les calculs d'établissement des coûts des services communs donnant lieu à retenue sur les attributions de compensation versées aux communes,
- suivre et évaluer lesdits services communs ;

CONSIDÉRANT que, si la composition de la CLECT relève du Conseil d'Agglomération, la désignation de chacun de ses membres reste de la compétence des communes membres ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide :

1°) à l'unanimité DE DÉSIGNER les représentants à la CLECT par un vote à main levée ;

2°) à l'unanimité DE DÉSIGNER, *en tant que titulaire*, **Monsieur Bertrand DAVID**, pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vitré Communauté (1) ;

…/…

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260602-D02062026119DE-DE

3°) à la majorité DE DÉSIGNER, *en tant que suppléant*, **Monsieur Arnaud DUPUIS**, pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vitré Communauté. **Mesdames Mélanie POULAIN-JAMILLOUX** et **Mathilde RAULT**, **Messieurs Éric QUIVIGER** et **Patrick PÉTIGNY** ont voté contre cette désignation (2).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,



Teddy RÉGNIER

Le Secrétaire de séance,
Bertrand DAVID



(1)

Nombre d'élus présents ou représentés : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0

(2)

Nombre d'élus présents ou représentés : 29	Pour : 25	Contre : 4	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0